

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2011

Etaient présents : Mesdames et Messieurs MORIZET Pierre, BERNERON Marcel, MARANDON Evelyne, FAURE Josette, DEJOLLAT Daniel, GATEAULT André, TISSIER Jacques, RENAUD Eliane, DENYS Serge, MOINEREAU Marie-Thérèse, STERVINOUE Frédéric, PASQUER Alain, DUMAS Robert, DENIS Christian, HOUSSIN Patrice, ROLLET Didier, LIAUDOIS Michel, JULIEN Lucien, CHAMPIGNY Daniel, PINSARD Antony, MERIOT Claude, LHERONDEL Rose, HUBART Jean-Marc, PICCOLO Jean, DUPIN Françoise, CRUNELLE Fabienne, VACHAUD Edith, VERVIALLE Laurent, BERNARD Thierry, CHEZEAUX Jean-Louis, BROUILLARD Patrick, MATHE Monique, PLANTUREUX Guy, HERVO Dominique, MARCILLY Nicole, BLANCHARD Gérard.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 14 Novembre 2011.

TARIFS 2012

Le Conseil Communautaire vote les tarifs 212 suivants :

CANTINES

Communes	1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant	5 ^è enfant
LE BLANC	2,60	2,46	1,60	0,83
Rosnay, Oulches, Concremiers, Tournon-St Martin, La Pérouille, Rivarenes, Thenay, Douadic, Nuret-le-Ferron, Sauzelles, Mérigny, Ingrandes, Ruffec, Pouligny- St-Pierre	2,55	2,46	1,60	0,83
Lureuil, Ciron	2,45	2,40	1,60	0,83
Vigoux	2,20	2,20	1,60	0,83

Adultes : 4,35 €, Personnel de la CDC ne bénéficiant pas de la gratuité : 1,65 €

Stagiaires scolaires et assistants d'éducation : prix des repas enfants dans les cantines concernées ;

Intervenants musique : gratuit

GARDERIES PERI-SCOLAIRES

	Temps de garde	
	1 heure	Moins d'1/2 heure
1er enfant	1,58	0,80
2 ^{ème} enfant	1,34	0,80

ACCUEIL DE LOISIRS (sous réserve de nouveaux tarifs communiqués par la CAF)

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX JOURNEE ENFANT AVEC REPAS	PRIX JOURNEE ENFANT SANS REPAS
0 à 450 €	8,40 €	5,50 €
451 à 650 €	9,10 €	5,80 €
651 à 760 €	9,10 €	6,40 €
761 € à 860 €	10,90 €	7,70 €
861 à 960 €	12,50 €	8,90 €
961 € et plus	14,40 €	10,20 €

Pour les deux premières tranches, la CAF verse une aide de 3,66 € (tarif 2011) pour une journée enfant avec repas et 2,26 € (tarif 2011) pour une journée enfant sans repas.

Ces sommes seront déduites de la participation demandée aux familles

CIPAT 2012

Carte de 10 activités pour les habitants du territoire communautaire : 15 €
Carte de 10 activités pour les personnes hors territoire communautaire : 20 €
Carte de 5 activités pour les habitants du territoire communautaire : 10 €
Carte de 5 activités pour les personnes hors territoire communautaire : 15 €

TARIFS SWIN 2012

Tarif plein : 6,50 €
Tarif réduit : 4,00 €
Tarif enfant : 2,00 €
Tarif piscine seule : 2,00 €
Balle perdue : 2,00 €
Vente de balles : 2,00 €
Glaces : de 1 € à 2 €
Boissons : 1,50 €
¼ d'eau : 1 €
Barres chocolatées : 1 €

MINI-CAMPS 2012

10 € par journée et par enfant, 5 € pour une demi-journée par enfant.

ALSH FONTGOMBAULT 2012

Biens loués	Territoire communautaire		Hors territoire communautaire	
	Du vendredi soir au lundi matin	En semaine du matin au soir	Du vendredi soir au lundi matin	En semaine du matin au soir
Halle, Toilettes extérieures	80,00	40,00	100,00	50,00
Halle, Toilettes extérieures salle de réfectoire, cuisine, plonge	120,00	60,00	150,00	75,00
Caution	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00

ACTIONS ECONOMIQUES

Le Conseil Communautaire décide de ne pas acquérir l'ensemble immobilier sur la commune de Pouligny St Pierre en vue du projet d'une maison de pays. C'est la commune qui assurera cet achat avec rétrocession ensuite à la communauté de communes de la partie qui permettra l'installation d'une maison de pays. Il s'agit d'inverser la décision prise précédemment en conseil mais cela ne change pas la finalité du projet.

Il décide de ne pas acquérir le bâtiment DDT Rue Villebois Mareuil au Blanc. Il serait difficile de trouver une partition permettant de faire cohabiter plusieurs services eu (ou) entreprises.

Le Conseil donne un avis favorable au projet d'extension de l'usine Vallin au Blanc : il approuve le plan de financement et autorise le Président à solliciter des subventions (fonds sud) ; le budget sera voté en 2012.

Le Président fait part de plusieurs projets : hôtel à Fontgombault, reprise de l'Hôtel de l'Île d'Avant au Blanc, centre de soins aquatiques. Ces dossiers seront examinés dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire.

QUESTIONS DIVERSES

Mise à disposition et création de postes

Le Conseil communautaire autorise le Président à signer une convention de mise à disposition de bâtiments avec la commune de Ciron. Il décide de créer les postes nécessaires au transfert des personnels travaillant actuellement au service scolaire de Ciron.

ACTE est une procédure mise en place par les services de l'Etat pour effectuer des transmissions dématérialisées de documents. Jusqu'à présent, les documents transmissibles ne concernaient que peu la Communauté de Communes. Or, à compter du 1^{er} janvier 2012, un nouvel outil permettra la transmission des documents budgétaires. La Communauté de communes lancera une consultation auprès de différents prestataires.

Hôpital du Blanc : Monsieur Alain PASQUER, Président fait le point. Il remercie es élus et les conseils municipaux qui ont apporté massivement leur soutien aux actions déjà engagées et fait le point des autres soutiens obtenus (conseil régional, conseillers généraux, personnalités)..

Ce sont presque 6 000 personnes qui ont participé à la manifestation du 2 Décembre avec plus de 70 élus.

Les pétitions qui s'élèvent à plus de 21000 vont être certifiées par un huissier de justice et portées à Monsieur le Préfet le mardi 20 décembre à 18h30 avec appel aux habitants à accompagner cette démarche à Châteauroux. Un pot de la solidarité est prévu le 30 décembre salle des fêtes et parvis de la mairie du Blanc (16h30 à 19h30). Tout le monde est convié.

Des cartes de vœux (30 000) vont être mises à disposition dans les communes et seront ensuite emmenées au Ministère de la Santé auprès duquel il sera demandé une audience.

Pour l'heure aucune réponse satisfaisante n'ayant été apportée, les actions se poursuivent.

Réforme territoriale : Monsieur Alain PASQUER annonce que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale a validé l'entrée de Ciron dans le territoire communautaire ainsi que celle de la Commune de Saint Gaultier. Les communes ont délibéré concernant l'entrée de Ciron.

Il précise que pour cette dernière, les élus des deux communautés de communes (Argenton et la nôtre) concernées par cette possible arrivée seront consultées par Monsieur le Préfet.